



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

armée

Question écrite n° 7478

## Texte de la question

M. Didier Julia appelle l'attention de M. le ministre de la défense sur la situation de la ville de Fontainebleau, 18 000 habitants dont 2 800 militaires et 30 % de son territoire urbanisé affecté à l'activité militaire qui fait partie des sites touchés par la réorganisation. Considérée comme ville francilienne, mais en frange sud, elle n'a pas la capacité à elle seule d'absorber et résoudre rapidement une mutation liée à un départ à court terme de la totalité des régiments. Il lui demande quel est le calendrier prévisionnel des changements à venir et quelles mesures d'accompagnement sont prévues afin d'éviter un véritable « Vilvorde » bellifontain ?

## Texte de la réponse

La loi de programmation militaire est mise en oeuvre en trois étapes, durant la période 1997-2002 : adaptation des forces, évolution du dispositif de formation et de soutien, réorganisation du commandement et des structures territoriales. Devant la commission de la défense nationale et des forces armées de l'Assemblée nationale, le ministre de la défense a déclaré, le 25 juin 1997, que la réforme des services de soutien et de l'organisation territoriale des armées interviendrait au cours de la seconde période de la loi de programmation. Des études sont donc actuellement conduites en vue d'annoncer, aux élus concernés, l'ensemble des mesures d'adaptation au cours du premier semestre 1998. L'avenir du site de Fontainebleau sera examiné dans ce cadre.

## Données clés

**Auteur :** [M. Didier Julia](#)

**Circonscription :** Seine-et-Marne (2<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 7478

**Rubrique :** Défense

**Ministère interrogé :** défense

**Ministère attributaire :** défense

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 8 décembre 1997, page 4422

**Réponse publiée le :** 5 janvier 1998, page 40